



Lonay, le 28 novembre 2022 VA/edc

MUNICIPALITÉ DE LONAY

Chemin de la Poste 12

1027 Lonay

Tél. 021 804 74 70

greffe@lonay.ch

Au Conseil communal

Rapport relatif au postulat « Trouver une solution pour diminuer le trafic du Chemin de la Creuse et les accidents au croisement avec la route Morges Cossonay »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors du Conseil communal du 21 juin 2022, le postulat cité en titre a été déposé par M. Steve Gasser. Voici les éléments de réponse pouvant être donnés par la Municipalité à ce jour :

Le bureau d'ingénieur RGR a été mandaté par la Municipalité pour analyser la situation et évaluer les différentes options. Les objectifs étaient :

1. d'analyser l'accidentalité du double carrefour RC77/chemin de la Creuse et route d'Echichens,
2. d'envisager les variantes permettant une limitation du trafic de transit sur le chemin de la Creuse.

Les résultats de l'étude démontrent que :

- Au vu du nombre d'accidents par année (1 en 2020, puis 3 en 2021 et 3 en 2022) le carrefour est devenu un point noir au sens de la norme VSS SN 641'724 « sécurité routière : gestion des points noirs », ce qui n'était pas le cas précédemment.
- L'aménagement de modérateurs de trafic est la meilleure option pour limiter le trafic sur le chemin de la Creuse. Ceci, sachant que la restriction de trafic est illégale selon la DGMR et que la modification du schéma de circulation aurait beaucoup d'impact pour les riverains avec une incidence moindre sur le trafic en traversée.

Aussi, nous avons décidé de prendre les mesures suivantes :

- En ce qui concerne le carrefour : d'écrire un courrier au Canton pour sensibiliser les responsables de la DGMR au fait que le double carrefour est devenu un point noir et que nous attendons qu'ils prennent les mesures appropriées pour améliorer la situation.
- Pour le trafic de transit : d'étudier la faisabilité d'un projet de modération du trafic, seule variante envisageable.

En espérant ainsi avoir pu répondre au postulat, nous restons à votre disposition si nécessaire et vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Y. Furer



La Secrétaire adjointe :

E. De Cagna